

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 mars 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 mars 2022, s'est réuni le **24 mars 2022**, à 18 heures, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON : Lucile BOICHOT-Jean-philippe PERIES (arrivée 19h20)  
 ARZON : Roland TABART  
 BADEN : Patrick EVENO  
 BRANDIVY : Pascal HERISSON  
 COLPO : Freddy JAHIER  
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE  
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR  
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU  
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)  
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM  
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI  
 LE BONO : Yves DREVES  
 LE HEZO : Guy DERBOIS  
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET  
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC  
 LOCQUeltas : Michel GUERNEVE  
 MEUCON : Pierrick MESSAGER  
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE  
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE  
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE  
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
 PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON  
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC  
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC  
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI  
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN  
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT  
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE  
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

### Ont donné pouvoir :

ARRADON : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT  
 ARRADON : Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET jusqu'à son arrivée à 19h20  
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL  
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h10  
 MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE  
 PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE  
 PLESCOP : Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE  
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
 SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM  
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
 SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
 SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
 SENE : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220324-220324\_DEL27-DE

**SURZUR** : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Vincent ROSSI  
**VANNES** : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT  
**VANNES** : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christine PENHOUE  
**VANNES** : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été excusés :

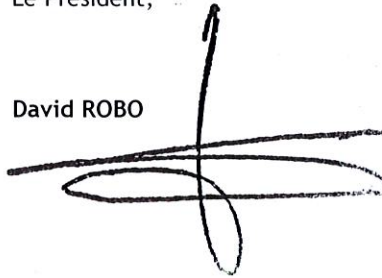
**BADEN** : Anita ALLAIN-LE PORT

Ont été représentés :

**TREDION** : Jean-Pierre RIVOAL a été représenté par Jean-Michel CHOQUET

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the printed name 'David ROBO'.

-27-

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

### **PREVENTION ET GESTION DES DECHETS**

#### **CANDIDATURE POUR L'APPEL A PROJET CITEO RELATIF A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI (ECT) ET DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE**

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est depuis 2011 un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers.

Le cadre réglementaire de son déploiement a été précisé en 2015 puis en 2020 avec la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire : la France s'est donnée comme objectif que la **collecte sélective de l'ensemble des emballages plastiques** en vue de leur recyclage soit **mise en place sur l'ensemble du territoire français au plus tard au 31 décembre 2022**

Le passage à l'extension des consignes de tri répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer les performances de tri,
- Simplifier le geste de tri,
- Garantir le maintien des recettes de soutien de CITEO.

CITEO aide les acteurs concernés dans la mise en œuvre des actions nécessaires grâce à des campagnes successives d'appel à projets.

Afin de bénéficier de la dynamique positive générée par l'extension des consignes de tri, l'agglomération va également proposer la mise en œuvre d'actions d'amélioration des performances et de maîtrise des coûts de la collecte tel que le leviers 3 : développement de nouvelles collectes de proximité, avec le déploiement des conteneurs enterrés sur la Presqu'île de Rhuys.

Le projet d'extension des consignes de tri étant couplé à un levier d'optimisation de la collecte, **l'augmentation du soutien unitaire de tous les emballages en plastique** (de 600 à 660 €/tonne, versés par CITEO au lancement opérationnel de l'ECT) sera couplé à un taux de financement jusqu'à 60% du montant des dépenses pour les actions d'amélioration des performances de tri avec un plafond de 3,1€/habitant.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 17 mars 2022, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature pour l'appel à projet de CITEO portant sur l'extension des Consignes de Tri et des mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**